

Ordures ménagères



- Contenants non fournis**
- en sac poubelle
 - en bac roulant (conseillé norme NF EN 840) maxi 770 l
 - poubelle à poignées



Conseils

- poids des sacs inférieur à 25 kg
- ne pas tasser le contenu des bacs de manière excessive
- mettre vos déchets en sacs fermés (par mesure d'hygiène)
- nettoyer régulièrement les contenants

- INTERDIT**
- déchets toxiques ou dangereux : bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, gravats, terre...

Déchets végétaux



- Contenants non fournis**
- bac roulant (maxi 660 l)
 - poubelle à poignées
 - sac papier à usage unique
 - sac réutilisable à poignées (maxi 120 l)



Conseils

- volume inférieur à 1m³ par collecte - période : avril à novembre
- branches en fagot - longueur maxi 1m20 ; diam. branches < 4cm
- poids inférieur à 25 kg - pas de lien plastique ou métal
- ne pas tasser ni laisser déborder les déchets du contenant

Autres solutions

- déposer vos déchets végétaux en déchetterie toute l'année
- vous procurer un composteur auprès de nos services à petit prix

- INTERDIT**
- tronc, souche, terre, planche de bois, branches (diam > 4cm)

Encombrants / D3E



- enlèvement sur RDV au **NoVert 0800 853 416** (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h)



Conseils

- collecte séparée pour gros électroménager (D3E)
- sortir les déchets la veille au soir du rendez-vous
- volume limité à 1 m³ par collecte

Autres solutions

- réparer ou revendre
- donner aux associations locales ou faire reprendre par les distributeurs
- déposer à la déchetterie

- INTERDIT**
- déchets végétaux, gravats, peinture, pneus, produits chimiques - longueur max. 2m / poids > 75 kg

Trier vos déchets recyclables

Emballages



- bac jaune (fourni par la CC Thelloise)



- Conseils**
- emballages vides de leur contenu / inutile de les laver
 - déchets en vrac dans le bac sans les imbriquer entre eux
 - aplatir les bouteilles et les briques alimentaires (dans le sens de la longueur)

Papiers - Cartons

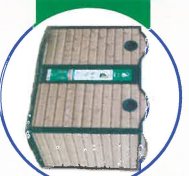


- bac bleu (fourni par la CC Thelloise)



- Conseils**
- retirer le film plastique de protection des revues
 - aplatir les cartons d'emballage
 - déchets en vrac dans le bac sans les emboîter entre eux

Verre



- borne à verre sur la commune (liste sur www.thelloise.fr)



- Conseils**
- verres vides de leur contenu / inutile de les laver
 - retirer les couvercles, capsules et bouchons

Des contrôles qualité des bacs de tri sont régulièrement organisés par la CC Thelloise - En cas d'erreur de tri, les bacs sont refusés à la collecte.

«Contrôle qualité»

- INTERDIT**
- emballage en plastique (sac, film, blister) ou polystyrène
 - pot plastique (Yaourt, crème, barquette)
 - objet en plastique (fouet, vaisselle)

- INTERDIT**
- papier souillé ou gras
 - papier plastifié, papier-peint
 - essuie-tout, nappe et serviette en papier, vaisselle jetable

- INTERDIT**
- vaisselle et plat en verre, céramique, bris de glace, miroir

Déchetteries



Les déchetteries sont gérées depuis le 1er juin 2017 par le SMDO syndicat auquel adhère la Communauté de communes Thelloise

Horaires

- mars à octobre**
- | | | |
|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Lundi : 9h à 12h - 14h à 18h | mardi au vendredi : 14h à 18h | samedi : 9h30 à 12h30 - 14h à 18h |
| novembre à février | Lundi : 9h à 12h - 14h à 17h | mardi au vendredi : 14h à 17h |
| | | samedi : 9h30 à 12h30 - 14h à 18h |

Conditions d'accès

L'accès sur les déchetteries se fait uniquement sur présentation de la carte fournie au préalable pas le SMDO (formulaire à télécharger sur le site ou disponible à la déchetterie)

Déchets acceptés

- | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------|--------|----------|---|--|--------------------|--------------------|-----------------|--------------------|----------|----------|----------------------|---------|-------------------------------|---------------|---------|
| - ameublement | - bois | - carton | - DDS (produits d'entretien, de bricolage, jardinage) | - D3E (petit et gros électroménager, appareils électroniques, écran, réfrigérateur...) | - déchets végétaux | - gravats et terre | - huile vidange | - huile de friture | - lampes | - métaux | - piles et batteries | - pneus | - textile linge et chaussures | - tout venant | - verre |
|---------------|--------|----------|---|--|--------------------|--------------------|-----------------|--------------------|----------|----------|----------------------|---------|-------------------------------|---------------|---------|

Conseils

- se présenter à l'agent, respecter les contrôles d'accès et les indications de l'agent
- trier vos déchets par type avant de les déposer dans les bennes
- laisser le site propre, au besoin effectuer un balayage
- quitter le site après la décharge de vos déchets pour éviter l'encombrement du site



Limitations des apports

4 m³ /jour sur l'ensemble des déchetteries

- INTERDIT**
- extincteur, bouteille de gaz et d'hélium, amiante, produits explosifs ou radioactifs, médicament, DASRI, carcasse de voiture, cendres

Composteurs



à partir de 17,50 euros

2 euros

Retrait à la Communauté de communes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
 Paiement en espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public sur présentation d'un justificatif de domicile

Infos pratiques



Communauté de communes Thelloise
 7, avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle

Collecte - tri - composteurs - redevance spéciale

03 44 26 99 50 - gestiondesdechets@thelloise.fr

Déchetteries

Syndicat Mixte du Département de l'Orne

03 44 38 29 00

Suivez-nous sur

www.thelloise.fr

Gestion déchets thelloise

